

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

**N° CP/2017/043 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de
projets de conventions dans le domaine de la transmission
artistique**

La Commission Permanente statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 931 968 €, réparti comme suit :

- 740 748 € aux 86 établissements d'enseignement artistique du réseau de l'ADIAM67 tels que présentés dans les annexes jointes ;
- 46 000 € à Alsace cinémas ;
- 28 800 € à la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace ;
- 49 920 € à Mission Voix Alsace ;
- 66 500 € à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace.

Les subventions au titre des frais d'enseignement des établissements seront versées en une fois aux bénéficiaires.

Pour les subventions faisant l'objet de conventions financières, l'attribution de ces aides interviendra conformément aux modalités prévues dans les projets desdites conventions jointes à ce rapport.

La subvention de 18 400 € concernant la réhabilitation de l'école de musique, dont les travaux sont prévus au contrat de Territoire du Pays de WISSEMBOURG interviendra à réception des factures.

La Commission Permanente approuve aussi les termes :

- du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et Alsace Cinémas ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association Mission Voix Alsace (MVA) ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et le TJP ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA);
- du projet de convention financière à conclure avec l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

Elle autorise son Président à signer ces conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107397-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/02/17